



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.2/46/L.42
11 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 84 b) de l'ordre du jour

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE :
PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

Afghanistan, Bangladesh, Chine, Cuba, Djibouti, Egypte, Iran
(République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie,
Liban, Mauritanie, Pérou, Philippines, République arabe syrienne,
Somalie et Tchécoslovaquie : projet de résolution

Assistance spéciale au Yémen

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 45/193 et 45/222 du 21 décembre 1990, la résolution 1991/62 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1991, et les décisions 91/19 et 91/20 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, en date du 25 juin 1991 1/,

Notant le retour dans leur pays d'un million environ de Yéménites expatriés par suite de la situation entre l'Iraq et le Koweït, lequel vient s'ajouter à l'afflux de dizaines de milliers de réfugiés et de rapatriés chassés de la corne de l'Afrique par les événements récemment survenus dans cette région,

S'inquiétant vivement des conséquences économiques et sociales graves qu'a le retour de rapatriés en si grand nombre à un moment où le Yémen se trouve dans une situation économique critique,

1/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1991, Supplément No 13 (E/1991/34), annexe I.

1. Engage les Etats, les organismes des Nations Unies, les organisations gouvernementales, les organisations non gouvernementales internationales et les organismes financiers internationaux à apporter au Yémen l'assistance voulue pour lui permettre de faire face à l'afflux de réfugiés et de rapatriés;

2. Prie le Secrétaire général de prendre part à la mobilisation de ressources et d'établir un programme d'ensemble qui permette d'aider le Yémen à trouver une solution à la situation grave résultant de cet afflux;

3. Prie le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-septième session un rapport sur l'application de la présente résolution.
